

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Lundi 7 octobre à 19h30

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE, et le sept du mois d'OCTOBRE, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni en mairie, salle Marianne.

Secrétaire de la séance : Didier PIN

<u>Présents</u>: M. Hervé CARREAU, M. Franck BARRET, Mme Sandrine JAILLOUX, M. Didier PIN, Mme Séverine GUILLOUX, M. Alain JOSEPH, Mme Stéphanie ARQUÉ, Mme Josiane MOULIN, M. Gilles SAUNIER, Mme Isabelle GIL, Mme Fabienne GAUTREAU, Mme Stéphanie THOMAS, Mme Séverine FALCOTET, M. François COLLOVRAY, Mme Brigitte GUILLAUME, M. Bernard GONNET, Mme Martine CHAMPALE, M. Carlos ESTEVES, M. Jean-Emmanuel SCOTTO, M. Bernard PETIT, Mme Laetitia CARRACO.

<u>Excusés</u>: Pierre-Yves PERRACHON, M. Gaël FROMENTÉ (pouvoir à Gilles SAUNIER), M. Philippe LOURENÇO (pouvoir à Stéphanie ARQUÉ), M. Guillaume BOUCHACOURT, Mme Christiane MOUNIER (pouvoir à Sandrine JAILLOUX), Mme Sylvie GIRARDIN (pouvoir à Séverine GUILLOUX).

Le quorum est atteint.

1. Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur: Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le rapporteur entendu, Le CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE:

- De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- De désigner Didier PIN comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 septembre 2024

Rapporteur: Hervé CARREAU

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 septembre 2024.

3. Compte rendu des réunions et commissions

- ✓ CCAS du 18 septembre
- ✓ Commission communication, culture et vie associative du 24 septembre
- ✓ Commission enfance et familles du 1er octobre

Le Maire et les Adjoint(e)s présentent les conclusions des réunions et commissions municipales qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

4. Convention fourniture d'arceaux de stationnement vélos avec MBA

Rapporteur: Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de MBA, et notamment l'item « Organisation de la mobilité » de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire »,

Vu la délibération n°2024-125 du Conseil Communautaire du 20 juin 2024 portant attribution d'une subvention en nature « Fourniture d'arceaux de stationnement vélo aux communes du territoire »,

Considérant que MBA a décidé de soutenir les communes dans leurs projets de stationnement vélo en faisant l'acquisition de 410 arceaux à répartir entre les communes du territoire,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE la convention d'attribution de subvention en nature pour la fourniture de 18 arceaux de stationnement vélo à intervenir avec Mâconnais Beaujolais Agglomération.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention dont les termes figurent en annexe.

5. Appel à projets chats errants : demande de subvention

Rapporteur : Hervé CARREAU

Brigitte GUILLAUME combien de cas dans la commune en moyenne. Le Maire lui répond que ce n'est pas beaucoup. Une vingtaine par an. La commune va travailler avec une association de Charnay qui fera le lien avec les vétérinaires.

A la question de Franck BARRET, le Maire répond que le propriétaire du chat, s'il est retrouvé, reste verbalisable pour défaut d'identification même si la commune a stérilisé l'animal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le III de l'article 12 de la loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes ;

Vu les articles L. 211-19-1 à L. 211-28, R. 211-11 à D. 211-12-2, et R. 271-8 à R. 271-12 du Code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'article 59 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le financement exceptionnel de trois millions d'euros (3 000 000 €) alloués par les parlementaires lors du débat sur le projet de loi de finances 2024 pour soutenir les collectivités locales en 2024 dans la prise en charge de la stérilisation des félins (Amendement n°II-1130) ;

Vu le projet de gestion des chats errants de la commune ;

Vu les objectifs de la politique publique portée par le Ministère chargé de l'Agriculture dans le domaine de la gestion des populations de chats errants ;

Considérant que le projet de la commune participe à cette politique ;

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- APPROUVE le programme de stérilisation des chats errants à venir ;
- SOLLICITE une aide de l'Etat de 80% du montant nécessaire à la réalisation du programme ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention d'articulation des actions à mener entre l'Etat et la commune.

6. Recrutement des vacataires

Rapporteur: Sandrine JAILLOUX

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23,1,

Vu la délibération n°58/2024 en date du 3 juin 2024 portant création d'emplois de vacataires,

Vu l'avis favorable de la commission enfance et familles en date du 1er octobre,

Considérant qu'il y a lieu de créer des emplois de vacataires dans la collectivité,

Considérant qu'il est nécessaire de faire évoluer le nombre d'emplois vacataires pouvant être recrutés dans la commune pendant l'année scolaire,

Le rapporteur entendu, LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, A l'unanimité.

- APPROUVE la création d'emplois de vacataires selon le détail suivant :

Type de vacation : animateur Pôle : solidarités et éducation

Rémunération : salaire horaire selon indice

Volume annuel prévisionnel maximum basé sur une année scolaire :

1 800h

- MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence,
- AFFECTE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents concernés.

7. Adhésion au Pas Sud Bourgogne

Rapporteur: Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2024 de la commune.

Vu le projet social développé par Bulle de Vie, son centre social,

Vu la proposition d'adhésion au Pas Sud Bourgogne, structure qui permettrait de proposer des ateliers ou conférence sur la promotion de la santé sexuelle et la prévention des risques, l'accompagnement des liens conjugaux et familiaux, la prévention des ruptures de lien, le soutien à la parentalité ou encore l'accompagnement des situations de séparation

Le rapporteur entendu, LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- APPROUVE l'adhésion au Pas Sud Bourgogne
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus dans le budget du centre social Bulle de Vie

8. Décisions du Maire prises en vertu de l'art. L 2122-22 du CGCT

Rapporteur: Hervé CARREAU

Sont présentées les décisions du Maire prises en vertu des délégations de pouvoir consenties lors du Conseil Municipal du 7 juin 2022 :

N°18-2024 : acquisition de la concession E34 au cimetière N°19-2024 : acquisition de la cellule 47 du columbarium

9. Agenda et informations du mois

Le Maire présente les principales actualités et informations à relever depuis le dernier Conseil Municipal.

- Le Maire commence ses informations du mois en informant les conseillers du malaise dont a été victime un de nos agents municipal ce matin pendant son temps de travail.
 Elle a été prise en charge tout de suite et opérée dans la foulée La commune lui souhaite un prompt rétablissement et le Maire remercie les services présents pour leur réactivité.
- Le Maire informe ensuite de la vente du Bouchon Chapellois à Paella Chris
- Recensement des postes incendie: Pour information, il y en a 98 sur la commune. Un 99e est à venir sur la route départementale à Pontanevaux car les existants sont trop éloignés de certaines entreprises. Il pourra profiter à tout le quartier, dont le centre technique municipal où certains ateliers sont très éloignés de la route. Alain JOSPEH demande si c'est à la commune de payer. Le Maire répond dans l'affirmative, il est question de défense incendie et les poteaux se situent sur le domaine public. François COLLOVRAY demande quels types d'entretiens sont faits chaque année sur les poteaux incendie. Il s'agit essentiellement de remplacement de capots. L'entretien coûte cher mais il est obligatoire. Suez est le titulaire du contrat avec la commune. Un devis est en attente pour 14K€ mais Il faut avant tout prioriser les actions pour réduire ce montant.
- L'association Le Pont a écrit à la commune pour informer de l'enlèvement de leur colonne textile au Pressoir. Le marché de textile est selon elle trop engorgé et elle connaît des difficultés de tri et de valorisation. Martine CHAMPALE demande quoi faire des vêtements. D'autres colonnes sont présentes à Crêches sur le parking de Carrefour, ou encore dans la commune au niveau du parking de la Gare. Ces colonnes sont gérées par d'autres structures, c'est la raison pour laquelle elles perdurent. Mais jusqu'à quand?
- La Direction des déchets de MBA organise, dans ses locaux à Sennecé-lès-Mâcon, une nouvelle vente de composteurs individuels (400 litres, en bois) le mercredi 9 octobre (après-midi) et le samedi 12 octobre (toute la journée).
- Il y a des travaux au lotissement du Bois de la Croix à partir de la semaine 39 pour 8 semaines. Ils finissent tous les VRD.

- Un assistant à maîtrise d'ouvrage a été désigné pour accompagner la commune dans le renouvellement du marché des assurances : durée 4 ans. Société Sigma risk.
- La réunion de rencontre avec les entreprises est fixée le 17 octobre à 19h en mairie : sont invitées MG Terrassement, NSTP, l'Usine, MGS fermetures, le garage Thionville et Arcade.
- La commune a reçu une invitation de Jean Chevrier pour une exposition de peinture à domicile, du 5 au 27 octobre impasse des Grandes Vignes.
- Pour information, dans les classes de l'élémentaire, les éclairages néons ont été passés en Led.
- Le Maire fait un compte-rendu de la réunion ce vendredi avec Libéri. association nationale de protection de l'enfance créée en mars 2021 qui répond à des appels à projets du Département de Saône-et-Loire et qui encadre jusqu'à 200 jeunes en France aujourd'hui. A La Chapelle, le centre d'hébergement va se situer au 34 de la rue du port Jean Gras. 5 enfants maximum, venant de toute la Saône-et-Loire et âgés de 6 et 12 ans, sont placés suite à une mesure judiciaire de maltraitance. Ce ne sont pas des enfants violents. Des éducateurs, une maîtresse de maison, un surveillant de nuit et un directeur composent l'équipe d'encadrement. Les placements durent plus de 2 ans en général et les enfants seront scolarisés à La Chapelle sauf ceux dont les parents habitent à proximité immédiate de la commune. Le Maire rajoute que la commune n'a aucun droit de regard sur le fonctionnement de l'association. Franck demande une précision sur le mode de fonctionnement. Il s'agit tout simplement d'une association qui loue une maison répondant à leur cahier des charges et garantissant le bon fonctionnement de la structure et le bon encadrement des jeunes accueillis.
- L'OPAC a écrit à la mairie pour informer de l'annulation de leur 2 permis de construire au Bois de la Croix pour les 24 logements. Une réunion se tient demain avec Cerfii qui vient nous présenter les Deux Fleuves Rhône Habitat, un nouveau bailleur. François COLLOVRAY précise que l'OPAC ne sort plus rien en neuf. Ils ne font que de la réhabilitation. Le Maire a écrit au Président de l'OPAC car la commune est en déficit de logements sociaux et le principal bailleur social qu'est l'OPAC se désengage ; Il ne comprend pas. Le projet actuel de Novalys dans la commune comprend également l'OPAC. Il veut avoir la confirmation de leur engagement. Le Maire dit qu'une entreprise qui n'investit plus se meurt. Il rappelle que la commune s'est engagée dans un contrat de mixité sociale, s'engageant à construire des logements sociaux, mais aucun bailleur ne peut plus financièrement. Est-ce que ce sont les dotations qui ont baissé, demande Franck BARRET. Non, c'est plutôt le coût de la construction qui est en cause, avec un achat de terrains réalisé au moment où les prix ont flambé. Gilles SAUNIER demande si les terrains restent en friche. La mairie a fait des courriers leur demandant d'entretenir les terrains. Didier PIN dit que la loi SRU devrait s'appliquer à l'échelle de notre agglomération. Le Maire confirme ce problème pour l'avoir évoqué avec Sébastien MARTIN, le Président du Grand Chalon. Mais ce n'est pas possible.
- La commune a reçu les remerciements de M. et Mme VILLA pour le travail effectué par les employés communaux sur le talus devant chez eux aux Nuguets.
- La livraison du nouveau tracto-pelle est prévue fin novembre / début décembre
- L'enseigne B1 passe Super U au mois de mars prochain. Le Maire a reçu le Directeur dernièrement. Brigitte GUILLAUME demande si les bornes électriques y fonctionnent.

- Fonctionnement des services techniques: le Maire informe que pour assurer une continuité de service sur l'ensemble de la semaine, le service « bâtiments » sera maintenant opérationnel du lundi 7h30 au vendredi 16h30.
 - En cas d'intervention le vendredi après-midi, il ne faut plus passer par la permanence mais par le numéro de M. BERGON en cas de problème sur les bâtiments.
- Données radar route de Juliénas, avec celui de MBA qui a enregistré la vitesse du 2 au 17 septembre : 2% roulent entre 20 et 30km/h, 10% entre 31 et 40km/h, 49% entre 41 et 50km/h, 32% entre 51 et 60km/h, 5% entre 60 et 70km/h, 1% entre 70 et 90km/h. La conclusion est que ça ne roule pas vite contrairement à ce qu'on aurait pu penser. Gilles SAUNIER suppose tout de même que le radar fait son effet. Il y a eu au total 96 000 véhicules sur cet axe en 2 semaines.
- Montant de la Dotation de Solidarité Communautaire notifié à la commune : montant identique à l'année précédente, soit 84 993,89€t
- Compte-rendu d'une réunion avec le SYDESL qui s'est déroulée le 1^{er} octobre au sujet d'un avenant à la convention financière de gestion des bornes électriques, avenant qui sera débattu lors de la prochaine séance de Conseil Municipal. Pour rappel, en Saône-et-Loire, il existe en 2023 720 points de charge dont 132 sont gérés par le SYDESL (soit 66 bornes). Il y a 650 voitures qui roulent 100% électriques dans le département, et ça sera x14 en projection 2035. Concernant les bornes : projection x8 en 2035. Les charges moyennes par mois dans le département : 45 en 2021 (gratuité à l'époque), 23 en 2022 (en baisse car devenu payant) et 20 en 2023. Une borne vaut 17K€ et le SYDESL lance une DSP (délégation de service public) pour le déploiement des bornes en 2025. L'objectif est de parvenir à l'installation de 200 bornes en Saône et Loire à l'horizon 2026. Les changements : l'entreprise aura libre choix du montant de la charge, elle paiera une redevance aux communes du lieu d'implantation, et aucun frais de maintenance pour les mairies.
 - Le SYDESL veut ajouter 2 points à la convention initiale : si La commune ne paie pas les frais de maintenance des bornes existantes, le SYDESL enlèvera les bornes aux frais de la commune et si la commune refuse de signer l'avenant, même incidence. La vie d'une borne est de 10 ou 12 ans. A voir si c'est la solution de patienter pour ensuite installer une nouvelle borne via le délégataire choisi. A La Chapelle de Guinchay, il y a eu 67 charges en 2022, 38 en 2023 et 83 en 2024. Cela représente 0.8h par jour d'occupation de la borne de la commune.
- Le Maire propose aux conseillers qui seraient intéressés par les tables et chaises de l'ancienne salle du Conseil (4 tables et 40 chaises), de se manifester et de faire un don au CCAS en contrepartie.
- Le trombinoscope du personnel a été mis à jour de la commune et parviendra aux conseillers très prochainement par mail.

10. Tour de table

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer publiquement.

Séverine revient sur la Conférence d'Emmanuelle PIQUET où une 30aine de personnes étaient présentes pour évoquer le sujet du harcèlement scolaire. La conférence était très intéressante et des pistes de solutions ont pu être trouvées pour les familles. Dommage qu'elle n'ait pas eu l'affluence escomptée. Elle évoque aussi au Bocage le goûter des familles qui s'est déroulé le 14 septembre. Il était prévu au mois de juillet mais avait été reporté pour cause de mauvais temps. Elle informe également du départ du Docteure BACONNET du Bocage à partir de demain pour se focaliser sur son poste de praticienne hospitalière à Saint Laurent. Elle fait un compte-rendu du One Woman Show qui s'est tenu le 4 octobre à la salle

de Colonnes. Il était organisé par le CCAS sur le thème de Alzheimer, suivi d'une conférence débat. Le spectacle a beaucoup plu et un spectacle pourrait se tenir en 2025 cette fois-ci sur le thème du rôle des aidants. Date à venir au Pressoir. Séverine GUILLOUX remercie l'artiste et les membres du CCAS qui ont aidé à l'organisation de la manifestation. La marche rose s'est déroulée le 5 octobre avec 2 parcours de 9km et 1km. 130 personnes ont participé et 672€ ont été récoltés au profit de la Ligue contre le Cancer. Elle rappelle les ateliers « pouet-pouet » de prévention du dépistage du cancer le vendredi 11 octobre. Un créneau a été retiré car il y a peu d'inscrits. Celui de 16h est maintenu jusqu'à 17h30. Elle regrette que l'amplitude horaire soit réduite car c'était une animation innovante.

Didier PIN revient sur l'assemble générale de l'Amicale Boules Chapelloise de ce samedi. Les effectifs ont baissé mais le bilan financier est à l'équilibre. Il souligne la performance de l'équipe de 2^e division vice-championne de France et de Jean-Claude Debaupin qui a perdu en demi-finale d'un concours réunissant plus de 1 000 joueurs. L'association remercie la mairie pour l'aide apportée et prend note du commencement des travaux du boulodrome à partir du 2 novembre.

Le 11 octobre, se déroule l'assemblée générale du SYDESL et le 17 octobre, la commune organise sa traditionnelle rencontre avec les entreprises.

Stéphanie ARQUÉ fait un retour sur les différentes AG du mois de Septembre

Le 6 septembre, se sont déroulées celles du foot et de la musique : <u>pour le foot</u>, leurs statuts ont été modifiés, une nouvelle secrétaire a été élue et présente un rapport sportif historique de la saison avec, entre autres, une équipe A en Nationale3. Un pôle a été créé en 2020 avec 100 joueurs. Aujourd'hui, il y a 230 licenciés et une entente s'est créée avec Romanèche. Des actions intergénérationnelles sont en cours. Leur budget présente un léger excédent mais il est en baisse cette année suite à rétrogradation de l'équipe A. Le club a remercié les personnes actives du club, les sponsors et la Municipalité. <u>Pour l'école de musique</u>, 1 minute de silence a été faite pour Nathanael, un jeune chapellois disparu brutalement. Il y a moins de bénévoles que d'habitude. Le rapport de la saison reste positif, avec 20 manifestations en 8 mois. Le festival des Micro Brasseurs est déficitaire et se pose la question du choix de la date à retenir. Il y a deux nouveaux ateliers, la chorale des ados et musique actu kids. La santé financière de l'école est bonne et a eu lieu le renouvellement des membres du Bureau.

Le 27 Septembre a eu lieu l'AG du Badminton avec 63 licenciés l'an dernier. Le bilan financier est positif. Ils organisent des rencontres avec Crêches et Lancié et bénéficient de 3 créneaux dans la semaine à la salle des sports pour exercer. Un changement complet du Bureau a été fait cette année. Cette année, il y a 69 licenciés.

Brigitte GUILLAUME signale que les boîtes aux lettres sont défoncées au Pré de la maison vers les kiné. La commune est toujours en contact avec La Poste. Un constat a été réalisé avec la Poste et la procédure de remplacement est en cours

Fabienne GAUTREAU signale qu'elle n'a pas eu de convocation pour la commission du marché de Noël.

Martine CHAMPALE remercie les conseillers de leurs témoignages de sympathie pour les obsèques de son père.

Alain JOSEPH informe de la réunion de la commission bâtiments le jeudi 14 novembre à 18h. A cette occasion, les 3 candidats à la maîtrise d'œuvre présenteront leur projet pour la Gendarmerie. Ils auront 45 minutes chacun. Pour les travaux au boulodrome, ils commenceront le 4 novembre par le désamiantage. Personne ne pourra être présent sur les lieux pendant ce temps.

Sandrine JAILLOUX informe les conseillers de la création de 2 nouveaux LAEP sur le territoire de MBA, à Charnay et Mâcon, suite au succès rencontré à La Chapelle. En effet, il a accueilli 1 550 personnes en 2023. La réunion de la cantine à la rentrée a été organisée avec RPC pour rencontrer les parents qui n'étaient que 15 alors que 421 enfants sont inscrits. Elle fait part de sa déception. Romanèche ouvre un ALSH à partir des vacances d'Octobre pour 30 enfants. Ils ne l'ouvrent que 1 semaine sur les 2 des petites vacances. C'est le CLEM qui gère le centre. Les inscriptions sont à la journée, pas à la semaine. La gestion des ressources humaines risque d'être compliquée. Elle signale l'absence de la Directrice de Bulle de Vie pendant 15 jours pour le moment. Elle donne un retour très satisfaisant de Septembre en Or, en partenariat avec le CRU pour faire la course des enfants. 150 enfants ont été accueillis. 1 000€ devrait être perçus en dons. Le bilan est à venir avec le CRU. Une commission se réunira pour en parler. Elle remercie la présence des conseillers pour l'aide apportée. Le Maire précise que les dons ont bien progressé. Au moins le double, précise Sandrine JAILLOUX.

Franck rappelle la réunion de la commission voirie après demain à 18h30 en mairie

A l'issue de la séance, le film « octobre Rose » de prévention du Docteur Sauzzède est diffusé aux membres du Conseil Municipal.

Séance levée à 21h10



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 OCTOBRE 2024

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE

Numérotation	Objet		
73/2024	Désignation du secrétaire de séance		
74/2024	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 septembre 2024		
75/2024	Convention fourniture d'arceaux de stationnement vélos avec MBA		
76/2024	Appel à projets chats errants – demande de subvention		
77/2024	Recrutement des vacataires		
78/2024	Adhésion au Pas Sud Bourgogne		

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 OCTOBRE 2024

Nom et prénom	Fonction	Emargement
CARREAU Hervé	Maire	
BARRET Franck	Premier adjoint	
JAILLOUX Sandrine	Deuxième adjointe	
PIN Didier	Troisième adjoint	
GUILLOUX Séverine	Quatrième adjointe	
JOSEPH Alain	Cinquième adjoint	
ARQUÉ Stéphanie	Sixième adjointe	
BOUCHACOURT Guillaume	Conseiller municipal	Excusé
CARRACO Laetitia	Conseillère municipale	
CHAMPALE Martine	Conseillère municipale	
COLLOVRAY François	Conseiller municipal	
ESTEVES Carlos	Conseiller municipal	
FALCOTET Séverine	Conseillère municipale	
FROMENTÉ Gaël	Conseiller municipal	Pouvoir à Gilles SAUNIER
GAUTREAU Fabienne	Conseillère municipale	
GIL Isabelle	Conseillère municipale	
GIRARDIN Sylvie	Conseillère municipale	Pouvoir à Séverine GUILLOUX
GONNET Bernard	Conseiller municipal	
GUILLAUME Brigitte	Conseillère municipale	
LOURENÇO Philippe	Conseiller municipal	Pouvoir à Stéphanie ARQUÉ
MOULIN Josiane	Conseillère municipale	
MOUNIER Christiane	Conseillère municipale	Pouvoir à Sandrine JAILLOUX
PERRACHON Pierre-Yves	Conseiller municipal	Excusé
PETIT Bernard	Conseiller municipal	
SAUNIER Gilles	Conseiller municipal	
SCOTTO Jean-Emmanuel	Conseiller municipal	
THOMAS Stéphanie	Conseillère municipale	